

**FRANCE : LE ROYAUME-UNI DOIT RESTER  
MAIS PAS À N'IMPORTE QUELLE CONDITION****Christian LEQUESNE**

Personne n'a oublié que la demande d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne suscita, dans les années soixante, une grande résistance du président français Charles de Gaulle. A deux reprises, en 1963 et en 1967, il opposa son veto à la candidature britannique, considérant surtout que la « relation spéciale » de Londres avec Washington ne faisait pas de ce pays un partenaire suffisamment indépendant pour nourrir le projet européen d'inspiration continentale. La situation change avec l'élection en 1969 de Georges Pompidou qui se laisse convaincre par l'adhésion du Royaume-Uni pour des raisons d'équilibre de puissance. Les succès économiques allemands et le lancement par Bonn de l'*Ostpolitik* avec les pays du bloc socialiste commencent en effet à interroger la diplomatie française sur la montée en puissance de l'Allemagne. On se dit alors à Paris que l'adhésion des Britanniques à la Communauté européenne serait un moyen utile d'équilibrer la montée de l'Allemagne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973, date d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne, la raison d'être d'une bonne relation avec Londres a toujours été pour Paris davantage politique qu'économique. Les deux pays sont membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils sont les seuls à posséder une défense nationale capable de mobiliser environ deux pour cent de leur dépense publique. Ils ont une tradition d'intervention militaire et une industrie d'armements. La France a longtemps vu dans le bilatéralisme avec le Royaume-Uni d'abord et avant tout un moyen pragmatique de consolider la politique européenne de défense. La négociation sur ce sujet n'a pas toujours été aisée car Londres a toujours entendu rappeler la priorité donnée à l'OTAN, dont la France a quitté l'organisation militaire intégrée de 1966 à 2009. Les « Accords de Saint Malo » signés en 1998 par Jacques Chirac et Tony Blair ont néanmoins permis de relancer l'institutionnalisation de la politique européenne de défense, un engagement que Londres aurait beaucoup plus de mal à tenir en 2015 en raison du débat sur le Brexit.

**Trois raisons de garder le Royaume-Uni**

Il ne fait pas de doute que le gouvernement français, actuellement de gauche mais sans que cela soit très différent s'il était de droite, souhaite que le Royaume-Uni ne quitte pas définitivement l'Union européenne pour au moins trois raisons.

La première raison est que Paris, en tant que membre fondateur de la Communauté européenne, reste convaincu que l'Union européenne est une expérience politique qui sortirait meurtrie de toute désintégration. Bien que les traités en prévoient le principe, le départ d'un Etat membre serait perçu comme un clair mouvement de recul politique risquant d'alimenter un débat européen déjà bien morose en France. Tout gouvernement français aurait en effet à craindre qu'une désintégration officialisée renforce la rhétorique eurosceptique des partis d'extrême-droite et d'extrême gauche, mais aussi d'une partie du Parti socialiste et des Républicains. En 2015, il n'existe pas encore de parti politique français qui fasse ouvertement campagne pour une sortie complète de la France de l'Union européenne, à l'instar de l'UKIP ou d'une partie des Conservateurs au Royaume-Uni. Le Front National prône une sortie de la France de la zone euro. Mais un départ du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait tenter les responsables du Front National de faire passer leur revendication à une vitesse supérieure : la sortie pure et simple de l'Union européenne, au motif que cela a maintenant été expérimentée par les Britanniques.

La deuxième raison qui contraint tout gouvernement français à empêcher une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est la convergence objective sur la diplomatie et la défense, mais aussi sur d'autres questions comme le nucléaire civil. En matière de défense, Paris a parfaitement intégré le fait que la participation de l'Europe à la sécurité du monde, de plus en plus aux côtés des Américains, implique de travailler avec les Britanniques sous la forme de coalitions ad hoc. C'est avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis que Paris a décidé d'intervenir en Lybie en 2011 pour en finir avec le régime du colonel Kadhafi. Concernant les conflits au Moyen-Orient et la lutte contre le terrorisme, les échanges avec la diplomatie et les services de renseignement britanniques au titre de la PESC restent

des ressources très utiles pour Paris. Dans une Union européenne où le partenaire allemand est fondamental dans beaucoup de domaines, mais moins dans celui de la défense en raison de son histoire, Londres constitue un avantage dont il ne faudrait pas se défaire trop vite. Il en va de même pour la promotion du nucléaire comme source d'énergie civile. La politique britannique visant à construire de nouveaux réacteurs est considérée comme un point d'appui à la politique nucléaire française, alors que Berlin a décidé l'arrêt complet de ses centrales nucléaires à l'horizon 2022.

La troisième raison est géopolitique, c'est-à-dire qu'elle concerne l'équilibre de la puissance au sein de l'Union européenne. La crise économique et financière qui s'est amorcée à partir de 2008 a creusé le différentiel de puissance entre la France et l'Allemagne. En 2015, Paris souffre politiquement de ne pas avoir réussi, malgré les efforts du gouvernement Valls, à mener aussi vite que l'Allemagne des réformes structurelles lui permettant de réduire son chômage et de relancer sa croissance. La capacité de l'Allemagne à remplir les critères de convergence macroéconomique fixés par les traités, alors que la France peine à le faire, renforce la crédibilité et donc la suprématie politique de l'Allemagne. A l'instar des années soixante-dix, Paris souhaite que Londres puisse rester au sein de l'Union européenne une puissance capable d'équilibrer le rôle central qu'y joue l'Allemagne.

### Les lignes rouges françaises

En octobre 2015, les positions françaises sur le Brexit ne sont pas clairement arrêtées. La situation est cependant compliquée du fait que le Premier ministre britannique n'a aucun intérêt à se découvrir trop rapidement vis-à-vis de ses partenaires, car cela conduirait la frange eurosceptique de son parti à exiger trop de choses précises de sa part. On reste donc pour l'instant à des échanges discrets entre Paris et Londres portant sur les têtes de chapitres. Le gouvernement français est prêt à faire des concessions destinées à rallier les Britanniques à un « oui » lors du référendum, mais certainement pas à n'importe quelle condition. Il existe à Paris des lignes rouges à toute renégociation qui renforcent le statut particulier du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne.

La première est que la renégociation britannique ne saurait servir de prétexte à une nouvelle réforme des traités européens. Les responsables gouvernementaux français partent du principe que la plupart des dysfonctionnements actuels de l'Union (et notamment ceux de la zone euro) peuvent être améliorés sans qu'il soit utile de toucher aux traités. Il n'y a à Paris aucune volonté de nouvelle réforme constitutionnelle de l'Union avant 2017, car ce serait courir un très grand risque de devoir recourir à un référendum pour la ratification. Le résultat négatif du référendum sur le traité constitutionnel européen, en 2005, a mis la classe politique française dans une posture d'extrême prudence à l'égard de la démocratie directe. C'est particulièrement vrai pour François Hollande. Dans le système français de la V<sup>ème</sup> République, un président qui doit assumer un référendum négatif est en effet totalement délégitimé. En outre, les clivages sur l'Europe s'expriment en France à l'intérieur des partis politiques plutôt qu'entre la gauche et la droite, François Hollande n'a aucun intérêt à prendre le risque de cliver davantage le Parti socialiste sur la question européenne.

Deuxièmement, la France est fermement opposée à ce que le principe des quatre libertés de circulation, considéré comme un fondement des traités, soit affecté par une quelconque renégociation avec le Royaume-Uni. David Cameron met parfois en avant la nécessité de revoir le principe des droits sociaux pour les travailleurs des pays de l'Union européenne immigrés au Royaume-Uni. Paris y est totalement opposé, considérant que les Britanniques peuvent légitimement lutter contre la fraude aux droits sociaux mais sans remettre en cause les acquis du droit européen. Bien que les flux soient moins importants que pour la Pologne, le nombre de citoyens français employés au Royaume-Uni n'est pas négligeable. A Londres, leur nombre est estimé à 300 000 faisant de la capitale britannique la 7<sup>ème</sup> ville de France.

Troisièmement, Paris soutient l'idée britannique d'un pouvoir accru aux parlements nationaux pour contrôler les principes de subsidiarité et de proportionnalité du droit européen. Une utilisation plus systématique des mécanismes de contrôle prévus par le Traité de Lisbonne (système dit du « carton jaune » et du « carton orange »), qui amènent les

institutions européennes à revoir leur copie, y est vue comme tout à fait acceptable. En revanche, Paris refuse que les parlements nationaux puissent se voir dotés du droit d'annuler une proposition de la Commission, comme certains le prônent à Londres, car cela reviendrait à modifier un acquis fondamental de l'intégration européenne: le pouvoir d'initiative de la Commission européenne.

Enfin, Paris est prêt à considérer les demandes de Londres visant à mieux impliquer les non membres de la zone euro dans les décisions engageant l'avenir économique de l'Union européenne. D'ores et déjà, la France s'est montrée ouverte à l'association des non membres de la zone euro au Mécanisme européen de stabilité financière ou encore à l'Union Bancaire. En revanche, Paris n'acceptera jamais que les non membres de la zone euro (et en particulier ceux, comme le Royaume-Uni, qui le sont en raison d'une exemption volontaire) puissent bénéficier d'un droit de veto sur les décisions de l'Eurogroupe.

vécue plus difficilement en France par les responsables gouvernementaux (ainsi que par les hommes d'affaires) que par la population française qui assimile souvent le Royaume-Uni dans son imaginaire à l'empêchement de tourner en rond de l'Union européenne.

### L'opinion publique française et le Brexit

L'agenda de la négociation sur le Brexit devrait apparaître plus clair à Paris comme à l'ensemble des partenaires après le Conseil européen de décembre 2015. S'il n'existe donc pas, pour l'instant, de positions françaises définitives sur le Brexit, il y a bien en revanche un cadre général définissant ce qui peut être acceptable et ce qui ne peut pas l'être. L'opinion publique française, que les plans d'aide à la Grèce et la question de la répartition des réfugiés ont mobilisée, exprime pour l'instant peu d'opinions précises sur le Brexit. Il existe d'ailleurs peu de sondages d'opinion qui permettent de prendre la température de l'état de l'opinion française sur cette question. Un sondage du 2 juin 2015<sup>1</sup> montre toutefois que 43% des Français seraient favorables à un Brexit, ce qui est un chiffre élevé. Il est cependant intéressant de relever que 50,5% des personnes interrogées, âgés de 50 à 69 ans, s'expriment en faveur du Brexit alors que 68% des 15 à 29 ans sont contre. La perception par les jeunes Français du Royaume-Uni comme un marché du travail proche et attractif explique sans nul doute cette différence de perception générationnelle. Mais au final, une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sera

1. <http://mingle-trend.respondi.com/fr/brexit-avis-des-francais-sondages/>